



Certificat d'aptitude
professionnelle

Niveau
V

Employé de vente spécialisé Produits alimentaires Option A

SECTEUR TERTIAIRE

Christian Moreau
Directeur délégué aux formations professionnelles et technologiques
Mél : christian.moreau@ac-poitiers.fr
Tel : 05 49 44 04 62 fax : 05 49 45 76 25

OBJECTIFS DE LA FORMATION

En point de vente spécialisé, le titulaire de ce CAP **accueille et informe** le client. Il **présente** les caractéristiques techniques et commerciales des produits, **conseille** le client et **conclut** la vente. Il **propose des services** d'accompagnement de la vente et **contribue à la fidélisation** de la clientèle.

Par ailleurs, il participe à la réception, à la préparation et à la mise en valeur des produits et, le cas échéant, à l'expédition.

DÉBOUCHÉS

Le titulaire de ce CAP « employé de vente spécialisé » exerce ses activités dans des entreprises de commerce de détail, quelle que soit leur taille, à condition que la relation client-vendeur existe.

Par exemple :

- Boulangerie - pâtisserie
- Chocolaterie - Confiserie
- Glacerie
- Boucherie - Charcuterie
- Charcuterie - traiteur (volailles, gibiers...)
- Triperie
- Poissonnerie
- Commerce de primeurs - Fromagerie - Crèmerie
- Epicerie (sèche, liquide...)
- Rayons « produits frais » de la grande distribution.

POURSUITE D'ÉTUDES

- Première professionnelle

COMPETENCES ET SAVOIR-FAIRE à acquérir

1. Compétences spécifiques

Option A : PRODUITS ALIMENTAIRES

- C.0. Appliquer les règles d'hygiène et de conservation ;
- C.1. Réceptionner, stocker, expédier des produits alimentaires :
 - 1.1. En commerce de détail et de gros
 - 1.2. En entrepôt ou en entreprise de distribution - grossiste
- C.2. Suivre les familles de produits alimentaires.

Compétences communes (Option A et Option B)

- C.3. Vendre ;
- C.4. Accompagner la vente.

ORGANISATION DE LA FORMATION

16 semaines de formation en entreprise réparties sur les deux années.

Horaire hebdomadaire élève

- Français Histoire.- Géographie. : 4 h ;
- L.V. : 2 h ;
- Maths-Sciences : 4 h ;
- EPS : 2,5 h ;
- Vie sociale et professionnelle : 1 h ;
- Enseignement Professionnel : 17 h.